

<p align="center">Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé Section “sécurité sociale”</p>
--

CSSSS/15/154

**AVIS N° 15/41 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015 CONCERNANT LA DEMANDE DU FOREM
RELATIVE À LA CANDIDATURE DE MADAME CHARLOTTE BORN AUX
FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ ADJOINT**

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l’institution et à l’organisation d’une Banque-carrefour de la sécurité sociale*;

Vu l’arrêté royal du 12 août 1993 *relatif à l’organisation de la sécurité de l’information dans les institutions de sécurité sociale*;

Vu la demande du FOREM;

Vu le rapport d’auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale du 6 août 2015;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1. Le FOREM soumet la candidature de madame Charlotte Born aux fonctions de conseiller en sécurité adjoint à l’avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

2.1. Il ressort du curriculum vitae de la candidate, joint à la demande, qu’elle a des connaissances limitées en informatique et en sécurité de l’information. Elle n’a pas de connaissances en informatique médicale et elle a de bonnes connaissances de la réglementation en vigueur.

2.2. La candidate n'exerce pas de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité adjoint. Elle exerce la fonction de directeur juridique. Elle fait partie de l'organisation et fait directement rapport à l'administrateur général.

Le rapport d'auditorat précise qu'elle consacrera 4 heures par semaine à sa fonction de conseiller en sécurité adjoint.

Par ces motifs,

la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

rend un avis favorable.

Yves ROGER
Président

Le siège du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).
--